LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2014 à 9 H 00

Domaine du Château de Roche – 70230 ROCHE-SUR-LINOTTE

Le Dimanche 9 Novembre 2014, à 9 Heures, les sociétés de tir de Franche-Comté se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire au Domaine du Château de Roche – 70230 ROCHE-SUR-LINOTTE.

Les convocations écrites ont été régulièrement adressées à chaque société par courrier en date du 9 Octobre 2014.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté.

Le Président ouvre les débats de l'Assemblée à 9 H 20 en donnant lecture de la liste des personnalités invitées :

M. VERNET Jean-Marie - Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Franche-Comté (excusé)
M. AYALA Jean-Claude - Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Jura (présent)
Mme DEGUILHEM Fabienne - Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (absente)
Mme THIEN-AUBERT Huguette - Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes de Haute-Saône (excusée)
M. CISLAGHI Michel –Maire de Roche-sur-Linotte-et-Sorans-les-Cordiers (absent)
M. BRUN Daniel – Président du Comité Départemental de Tir du Doubs (présent)
M. BESANCON Éric – Président du Comité Départemental de Tir du Jura (excusé)
M. CHIPEAUX Jacques – Président du Comité Départemental de Tir de Haute-Saône (excusé)
M. QUIRIN Gérard – Président du Comité Départemental de Tir du Territoire de Belfort (présent)
Lieutenant-Colonel METHOU Arnaud – Chef de Poste à la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense
M. LEPICARD Grégoire - Inspecteur à la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense

Le Président prolonge son intervention par la lecture d'un mot d'accueil à l'attention des personnes présentes :

Je vous souhaite la bienvenue, vous les présidents de clubs, ou vos représentants éventuels. Je vous remercie de votre présence, permettant la tenue de cette assemblée générale ordinaire qui clôture la saison sportive 2013-2014.

J'associe également les membres des associations qui ont fait spécialement le déplacement un dimanche matin de bonne heure, alors qu'ils auraient pu faire la grasse matinée
De même, je suis content de pouvoir compter sur la présence des membres du Comité Directeur de la Ligue qui permettent à celle-ci de très bien fonctionner. A de rares exceptions près, ils sont parmi nous aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie une nouvelle fois pour votre investissement sans limites avec une mention particulière pour Micheline VETTORETTI et sa fille Lucie, pour le choix judicieux du site d'accueil de cette assemblée générale.

Avant de commencer la lecture de ce rapport moral, je tiens à faire observer une minute de silence pour honorer la mémoire de toutes les personnes, chères à nos cœurs, qui nous ont quittés au cours des 12 derniers mois. Je pense en particulier aux familles durement touchées, aux amis proches et aux collègues. Je souhaite également aux malades un prompt rétablissement

Cette année, une personnalité du monde sportif nous fait l'honneur de sa présence. Je suis très heureux d'accueillir M. Jean-Claude AYALA, président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Haute-Saône.

En fin de réunion, le Lieutenant-Colonel Arnaud METHOU interviendra dans le cadre de sa mission au sein de la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (D.P.S.D). Accompagné de l'Adjudant-Chef Grégoire LEPICARD, ils nous parleront de leur souhait de rendre visite aux différents clubs de la ligue afin d'évoquer les risques de dérive de certains de nos «licenciés» ou futurs adhérents. Nous les retrouverons plus tard.

Le Président donne la parole à Pierre VIVIER, Secrétaire Général de la Ligue, pour procéder à l'appel des sociétés.

Au terme de cet appel et du pointage de la liste des 52 sociétés qui composent la Ligue Régionale, il apparait, à la lecture de la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, que **11** d'entre elles sont absentes ou non valablement représentées, que **2** d'entre elles ne sont, également, pas à jour des cotisations Club et Présidents et que **4** sociétés sont valablement excusées. En conséquence, le nombre de sociétés présentes ou représentées s'élève à **37**.

Le quorum est donc atteint et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer selon l'ordre du jour ci-dessous :

1 - Approbation du compte-rendu de l'A.G. précédente
2 - Nomination des assesseurs
3 - Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2014-2015
4 - Rapport moral du Président
5 - Rapport financier du Trésorier et Rapport de vérificateurs aux comptes
6 - Désignation des représentants Ligue à l'A.G. Fédérale
7 - Rapport des commissions
8 - Intervention des personnalités
9 - Questions diverses

Le Secrétaire Général demande à l'Assemblée si quelqu'un s'oppose au principe d'un vote à mains levées pour l'approbation des différents rapports et comptes-rendus – Réponse négative à l'unanimité des personnes présentes.

1 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2013

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 3 Novembre 2013, précédemment communiqué à l'ensemble des sociétés, est adopté en l'état à l'unanimité des présents.

2 - Nomination des assesseurs

Madame Lucie VETTORETTI Lucie et Monsieur Olivier ROUSSELET sont désignés, sur leur candidature et à l'unanimité, en qualité d'assesseurs pour surveiller le bon déroulement de l'Assemblée Générale et des éventuelles opérations de vote.

3 - Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2014-2015

A la demande du Président, deux vérificateurs aux comptes doivent être désignés pour la saison 2014-2015.
Madame Marie-Françoise BRUN, qui assumait cette tâche pour la saison 2013-2014, se représente et Monsieur Olivier ROUSSELET se présente en remplacement de Monsieur Georges MOURAND.
Ces deux candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée et adoptées à l'unanimité.

4 - Rapport moral du Président

Je vais aujourd'hui vous présenter 4 sujets :

1 *- le stand de tir national de Châteauroux.*
2 *- l'état des lieux du nombre de nos licenciés* ***(Pages 1 à 6 du document en annexe)***
3 *- le bilan du Championnat de France indoor de Besançon en Février 2014* ***(Pages 7 à 9 du document en annexe)***
et je terminerai par la fusion annoncée des 2 régions administratives de Bourgogne et de Franche-Comté et des questions et craintes qu'elle peut susciter parmi les acteurs du monde sportif.

1 *- Le stand de tir national de Châteauroux, projet d'envergure internationale, a été adopté en Assemblée Générale Fédérale à la majorité des voix des ligues régionales. Les phases de sécurisation du site, d'état des lieux, de recensement des installations souhaitées sont terminées. Après analyse financière, le comité directeur a limité la taille de certaines installations et abandonné la réalisation d'autres qui étaient trop coûteuses pour le projet.*
On entre maintenant dans la phase de réalisation, qui a commencé par la rédaction d'un dossier d'appel d'offre. Au départ, quatorze candidats s'étaient fait connaître, et seuls quatre d'entre eux ont été retenus pour effectuer la visite du site en compagnie du programmiste. Les quatre dossiers seront remis chez un huissier de justice, afin de respecter l'anonymat des candidats. L'examen des projets est assuré par le Bureau Fédéral, ainsi que le choix du candidat finalement retenu. Roland KELLER et moi-même n'avons pu nous rendre à la dernière réunion de comité directeur, et nous ne connaissons pas encore le nom de l'heureux élu. De même, je ne connais pas encore les moyens de financement qui seront adoptés, mais la réunion de la commission des finances, dont je suis membre, se déroulera le jeudi 20 Novembre prochain. Nul doute que ce sujet sera évoqué et que les choix seront présentés lors de l'Assemblée Générale de la F.F.Tir en Janvier 2015. Dès que ces informations seront connues, je suppose que le site Internet fédéral s'en fera l'écho. Je vous communiquerai toutes les nouvelles qui me parviendront comme je le fais actuellement pour tout autre sujet

2 *- Lorsque j'ai été élu président de ligue en novembre 2008, les effectifs s'élevaient à 2 803 licenciés (au 31/08/2008) et ont connu une belle progression de 40%, pour atteindre un nouveau record pour notre ligue : 3 930 licenciés au 31 Août 2014. Vous vous doutez bien que c'est avec grand plaisir que je vous présente de si bons résultats. Ces chiffres prouvent que vous avez su, dans vos clubs, mettre en place un accueil de qualité qui a permis de recruter, en nombre significatif, des nouveaux licenciés. De même, certains anciens membres ont renouvelé leur licence et renoué avec leurs anciennes passions.*

S'il suffisait de recruter, tout serait très facile. Je constate que nous vivons dans un monde qui offre, et c'est une chance, de nombreuses possibilités de sports et loisirs. Il faut donc être capable de fidéliser vos adhérents. La formation de personnes chargées de l'accueil, la prise en charge des nouvelles recrues par des initiateurs et formateurs, la mise en place d'écoles de tir, y compris pour les adultes, ont permis à certains clubs de progresser encore plus que d'autres. Par exemple, la Société de Tir de Besançon est passée de 169 à 368 membres. Elle est devenue, à ce titre, le plus grand club de Franche-Comté.

En étudiant finement les données qui vont vous être projetées, je me suis rendu compte que vous aviez, en majorité, adopté les bons principes. La Ligue Régionale a connu une progression comprise entre 3 et 7% chaque année. Le département du Doubs, qui représente 50% des effectifs environ, et celui de la Haute-Saône ont connu des progressions constantes sans «incidents». Le Jura et le Territoire de Belfort ont perdu quelques licences au cours d'une ou deux saisons, mais cela ne les a pas empêché de bien progresser également.

J'ai essayé de projeter le nombre de licenciés que nous pourrions atteindre à la fin de la saison 2014-2015. Ces chiffres ne sont pas des objectifs, au sens professionnel, mais des indicateurs. Deux colonnes présentent le nombre de licences «prévisionnelles» avec pour la première, une progression égale à la moyenne des années précédentes, et pour la seconde, une progression identique à celle de la saison 2013-2014. Je vous félicite pour ces excellents résultats. Les instances dirigeantes du sport souhaitent une plus forte féminisation des effectifs. J'ai donc comparé la répartition femmes / hommes pour les saisons 2007-2008 et 2013-2014. La part des féminines est passée de 10,5% à 11,5%. Il reste un gros travail pour nous faire connaître du public féminin. De plus, certaines mères de famille assimilent le tir à une activité «violente ou risquée» par méconnaissance. Aussi, lors de vos journées portes ouvertes, il faudra d'avantage valoriser la concentration et la maîtrise de soi avant d'évoquer la manipulation des armes, et faire en sorte que nos disciplines soient perçues véritablement comme du tir sportif.

3 *- Le 37ème Championnat de France Indoor s'est déroulé à Besançon du 4 au 8 Février 2014, au Parc des Expositions de Micropolis.*
Des conditions climatiques très favorables ont permis aux nombreux compétiteurs de rejoindre la capitale comtoise sans encombres, et participer à un championnat de haut niveau, organisé pour la première fois dans notre ligue. Les visiteurs, participants et accompagnateurs, ont été subjugués par la qualité des locaux loués au Parc des Expositions, et par la modernité des installations en particulier les cibleries électroniques des pas de tir précision et le stand des finales. De nombreux compétiteurs nous ont félicité et remercié pour la qualité des installations mises à leur disposition. Ils ont particulièrement apprécié la bonne qualité du chauffage et de l'éclairage. Mais ils ont surtout remarqué que toutes les disciplines avaient été traitées sur un pied d'égalité. Pour une fois, le pistolet vitesse et standard, les cibles mobiles et l'arbalète n'ont pas été maltraités. Tous les compétiteurs ont été impressionnés par la superficie offerte. Des tireurs haut-niveau italiens nous ont déclaré ne jamais avoir vu une compétition indoor de cette ampleur. Et le personnel fédéral a même déclaré qu'il serait possible d'organiser les championnats d'Europe sur un tel site. Quelques participants ont critiqué les prix des boissons et des repas, exception faite pour la cafétéria. Nous avons répondu que ces prix avaient été fixés par Micropolis, et que nous n'étions pas responsables. Des critiques de même nature ont été exprimées par les exposants, mais ils ne nous ont pas fourni leur bilan des recettes. Il suffisait de voir le nombre d'armes vendues pour se faire une idée des bénéfices réalisés. Mais cela ne nous regarde pas !!!
Pour une première organisation, le comité local s'est parfaitement investi pour faire de cette édition 2014 un franc succès. Un bémol tout de même, des problèmes internes au club ont retardé l'établissement du bilan définitif de cette manifestation. Michel Petetin et tout le comité d'organisation avaient planifié une réception afin de récompenser les nombreux bénévoles venus des clubs de la région.
De gros problèmes de trésorerie interne au club ne permettent pas d'organiser cette réception dans l'immédiat. Je vais vous présenter le bilan financier simplifié. Au nom de tous les membres du comité d'organisation local, je vous adresse tous nos remerciements. Et en particulier à toi Michel, Michel que je vous demande d'applaudir chaleureusement et je vous invite à transmettre ces remerciements à toutes les personnes intéressées dans vos clubs. L'accueil réservé aux compétiteurs et à la F.F.Tir a permis de prouver que la Franche-Comté pouvait offrir des conditions idéales pour organiser de grandes compétitions nationales. La candidature conjointe de la S.T. Montbéliard et du Club de Tir du Fort La Chaux, pour accueillir à Montbéliard la finale du Championnat de France des clubs à 10m, a retenue toute l'attention du staff fédéral. Celui-ci viendra le 18 Novembre pour visiter les installations proposées. Je souhaite de tout cœur que cette candidature soit validée par le Comité Directeur Fédéral. J'ai bien évidemment donné un avis favorable à cette demande, ainsi qu'à celle émise par la S.T. d'Audincourt. C'était le premier derby régional dans le monde du tir sportif. Comme Audincourt avait déjà organisé la 1ère édition de cette compétition, a priori, sa demande ne sera pas retenue dans l'immédiat. Je l'encourage à la renouveler dans les années à venir.

4 *- La fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté : quels impacts pour notre ligue régionale ?*
La réforme des régions est en cours dans notre pays, et devrait transformer le découpage administratif de celui-ci. Si les cartes sont encore en cours de discussion au parlement, la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté semble actée car elle ne soulève pas d'opposition marquante.

Le Conseil Régional de Franche-Comté a créé un comité des sages pour étudier les impacts sur les ligues sportives. Un sondage nous a été adressé afin de pouvoir exprimer nos craintes concernant une fusion des ligues sportives.

Voici mes éléments de réponse :
Du côté du tir sportif, nous n'avons pas encore évoqué la fusion des régions.
Nous n'organisons plus aucune manifestation avec la ligue de Bourgogne depuis la suppression des championnats inter-ligues décidée par la F.F.Tir.
Je pense que nous ne pourrons pas fusionner les ligues car cela entraînerait des déplacements beaucoup trop longs, donc coûteux pour les tireurs qui se plaignent déjà des frais kilométriques quand ils traversent la Franche-Comté. Alors que diraient des compétiteurs d'un déplacement de Morez à Sens (ou Auxerre) par exemple ?
De plus, la ligue de Franche-Comté compte 50 clubs et j'ai déjà du mal à leur rendre visite !!!
Mes craintes sont les suivantes :
les demandes de subventions régionales pourront-elles être gérées séparément pour chaque ligue ?
est-ce que les licenciés continueraient à participer aux compétitions ou basculeraient-ils tous dans le loisir ?
est-ce qu'une ligue commune "Bourgogne - Franche-Comté" ne se retrouverait pas isolée des clubs et comités départementaux qui la composent ?
les frais de fonctionnement risquent d'exploser, alors que nous faisons partie des nombreux sports "pauvres" et dont les dirigeants font des économies toute l'année pour ne pas exploser les budgets.
Le Comité Régional Olympique et Sportif a réuni les ligues afin de faire un état des lieux. Il nous a été précisé ce jour-là que la fusion des régions administratives ne prévoyait aucune obligation de fusionner des ligues sportives. J'attends des directives fédérales, et je ne manquerai pas de vous en tenir informés.
Je vous remercie de votre attention.

Les questions et interventions des personnes présentes, relatives au projet de stand de Châteauroux sont reproduites dans le chapitre 9 (- Questions diverses' -) du présent procès-verbal.

Le présent rapport moral est alors soumis au vote de l'Assemblée et approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

5 - Rapport financier du Trésorier et Rapport des vérificateurs aux comptes

(Documents annexés au présent procès-verbal)

Le Président donne la parole à M. Roland KELLER, Trésorier Général de la Ligue, et à M. Michel HINTZY, Trésorier Général adjoint de la Ligue, qui procèdent à la lecture exhaustive des données et informations comptables relatives à la gestion de l'exercice 2013-2014

Pour l'exercice concerné, le montant des produits (produits d'exploitation + produits financiers) s'élève à 116 863,11 € et le montant des charges s'établit à 86 304,88 € ce qui laisse apparaître un excédent de 30 558,23 €.

Au terme de cet exposé, Mme Marie-Françoise BRUN qui a procédé, avec M. Georges MOURAND, à la vérification des comptes, donne lecture du rapport établi à l'issue de leur mission de contrôle. Ce rapport souligne la parfaite tenue des comptes et l'absence d'irrégularités dans les documents qui leur ont été présentés. En conséquence, ils proposent que l'Assemblée Générale donne quitus aux Trésoriers pour la gestion de l'exercice écoulé.

M. Roland KELLER donne lecture de l'attestation établie par le Cabinet d'Expertise Comptable GRANDGUILLAUME à Belfort qui confirme la parfaite régularité des comptes pour la période du 1° Septembre 2013 au 31 Août 2014.

Au vu des éléments exposés par Mrs KELLER et HINTZY et des rapports de vérification présentés à l'Assemblée, le bilan financier est adopté à l'unanimité et quitus est donné aux Trésoriers pour l'exercice clos.

Roland KELLER donne lecture du budget prévisionnel pour la saison 2014-2015. Ce budget est soumis au vote de l'Assemblée et approuvé à l'unanimité

Le Secrétaire Général informe l'Assemblée Générale de la décision prise par le Comité Directeur de la Ligue, lors de sa réunion du 27 Septembre 2014, et portant sur l'aspect financier des engagements dans les diverses Coupes de Ligue :
1 - A compter de ce jour, la Ligue prendra en charge la moitié du prix de tous les engagements en Coupes de Ligue
2 – Le forfait de 11 € versé aux tireurs pour tout déplacement de plus de 150 kms est supprimé

6 - Désignation des représentants Ligue à l'A.G. Fédérale

L'Assemblée Générale procède à la désignation des Représentants de la Ligue et de leurs suppléants pour l'Assemblée Générale de la F.F.Tir qui se déroulera les 24 et 25 Janvier 2015.

Sont candidats au titre de Délégués et désignés à l'unanimité (moins 2 abstentions) :

M. Jean VIEILLE-PETIT
M. Roland KELLER

Sont candidats au titre de Suppléants et désignés à l'unanimité (moins 2 abstentions) :

M. Michel PETETIN
M. Pierre VIVIER

7 - Rapport des commissions

7-1 - Commission Gestion Sportive

M. Fernand PACHECO, Responsable de la Commission Régionale de Gestion Sportive, donne lecture du bilan sportif préparé par ses soins. Ce rapport présente la synthèse des participations aux différents championnats régionaux et des podiums obtenus aux divers championnats de France.

Le bilan sportif, tel que présenté à l'Assemblée Générale, est annexé au présent procès-verbal

7-2 - Commission Formation et Détection

M. Serge SUIF, Responsable Formation de la Ligue, présente le bilan de la formation au sein de la Ligue Régionale et donne lecture des résultats chiffrés de la saison passée (tableaux annexés au présent procès-verbal)

Il constate que les formations Animateur et Initiateur sont exclusivement suivies par des licenciés S1, S2 et S3 et qu'aucun jeune tireur ne s'est inscrit à ces formations au cours de la saison passée. Un licencié Junior devrait toutefois intégrer le cycle de formation au cours de la saison 2014-2015.
Il évoque l'existence, dans ce cycle de formation, du Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P) qui, sans être un brevet fédéral, permet de valider les formations suivies. Les jeunes qui auraient l'opportunité de faire valoir, dans le cadre d'un travail de formation rémunéré, les compétences acquises doivent être titulaires de ce C.Q.P.

Il confirme qu'un outil de formation permanente avec recyclage a été mis en place pour les Animateurs et Initiateurs et sera perpétué pour la saison 2014-2015. Cette année, cette formation par tutorat et par alternance avec un suivi plus régulier (1 jour par mois au lieu de 2 week-ends complets par an) a donné une cohérence plus forte au travail des formateurs et des stagiaires. Par ailleurs, ce mode de formation correspond parfaitement aux prescriptions de la F.F.Tir et de la Direction de la Jeunesse et des Sports en matière de formation et, pour sa part, la Ligue a mis en place ce dispositif de façon très réactive.

Pour clôturer son intervention, M. Serge SUIF indique que Mrs Laurent BATTAULT (T.S Montgesoye) et Éric BESANCON (ATS Champagnole) ont obtenu leur brevet fédéral 1° degré au cours de la saison passée. A ce titre, ils intègrent l'Equipe Technique Régionale.

7-3 - Commission Arbitrage

M. Jean-Claude DIRAND, Responsable Régional de l'Arbitrage, adresse, en tout premier lieu, ses remerciements chaleureux à Mme Marie-Françoise BRUN, chargée du secrétariat de la Commission Régionale d'Arbitrage, pour le travail particulièrement important qu'elle a, cette année encore, réalisé tout au long de la saison.

Il déplore la négligence, voire l'incorrection, de certains arbitres qui ne répondent pas aux messages ou courriers adressés par Marie-Françoise BRUN.

Il souhaite que tous les arbitres se rendent disponibles pour d'autres compétions que celles qui sont organisées par leurs propres clubs. Il rappelle également l'obligation des clubs organisateurs d'envoyer un planning des compétitions qu'ils accueillent afin de permettre la convocation des arbitres et, ce, en nombre adapté aux horaires et au nombre de tireurs engagés. Par ailleurs, il rappelle également aux Présidents des clubs organisateurs qu'il leur appartient de renvoyer systématiquement les rapports d'arbitrage à Marie-Françoise BRUN.

Jean-Claude DIRAND confirme, après consultation de la Commission Nationale d'Arbitrage et de son responsable, M. Pierre BESSIERE, que les arbitres qui restent inactifs ou ne suivent pas les stages de recyclage, ne seront plus convoqués.

Cette année, en Mars 2014, s'est déroulé un stage de recyclage et d'examen d'arbitre ''Armes Anciennes'' piloté par M. Jacques VAISSE, Référent A.A à la F.F.Tir ainsi qu'un stage de recyclage et d'examen d'arbitre ''T.A.R'' sous la houlette de M. André GLEZE, Référent T.A.R et Vice–Président de la F.F.Tir.

En Juin 2014, Jean-Claude DIRAND a réalisé une formation avec examen pour 13 arbitres ISSF départementaux qui seront stagiaires pour la saison 2014-2015 et pour 3nouveaux arbitres régionaux.
En Janvier 2015, une formation d'arbitres est prévue et sera plus axée sur le 25 M. Dans cette discipline très spécifique, le manque d'arbitres se fait sentir et il est urgent d'y remédier.
Il rappelle que les arbitres ne sont pas là pour faire de la répression mais plutôt pour aider les tireurs et faciliter le déroulement des compétitions.
Jean-Claude DIRAND souhaite, à nouveau, qu'une obligation soit faite aux clubs qui postulent à l'organisation de compétitions de disposer d'arbitre(s) parmi leurs licenciés. Cette disposition a été adoptée par le Comité Départemental du Doubs et devrait, selon lui, l'être également par la Ligue Régionale. cette disposition sera examinée lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur de la Ligue.
Il termine son intervention en souhaitant de bons résultats à tous les compétiteurs et une excellente saison à tous les arbitres.
Le Président remercie les Responsables de commissions pour leurs bilans et l'ensemble du travail accompli tout au long de la saison écoulée.

8 – Intervention des personnalités

Le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel Arnaud METHOU qui, accompagné de l'Adjudant-Chef Grégoire LEPICARD, est venu présenter le rôle et la mission de la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense.

Ce service, attaché au Ministère de la Défense, agit, avec ses multiples composantes, dans le cadre d'activités de renseignement, sur le territoire national en collaboration avec la DGSI (Ministère de l'Intérieur) et la Cellule TRACFIN du Ministère des Finances mais, également, sur les théâtres d'opérations extérieurs en relation avec le DGSE.

Il intervient également dans le cadre d'enquêtes administratives sur des sujets sensibles tels que les trafics d'armes, la mise en œuvre d'actions de déstabilisation intérieure par des individus ou des groupuscules armés.

A ce titre, a été lancée, à l'intention des clubs de tir, une campagne de sensibilisation aux tentatives de contacts de personnes ''louches'' qui se présenteraient pour une préformation au tir en vue d'activités criminelles et/ou terroristes.
Le crainte des services de renseignements porte surtout sur l'action potentielle d'individus agissant seuls et qui seraient tentés de perpétrer des actions ponctuelles, isolées et forcément imprévisibles.
Les organisations criminelles de masse sont, de leur côté, déjà identifiées et font l'objet d'une surveillance particulière.

En cas de doute important sur un candidat à la pratique du tir, les présidents de clubs peuvent contacter l'antenne locale de la DPSD :

Lieutenant-Colonel Arnaud METHOU – Chef du Poste de la Protection et de la Sécurité de la Défense de Besançon
BP 465 – 25019 BESANCON Cedex
03 81 87 21 49 – 06 60 07 52 69

M. Grégoire LEPICARD – Inspecteur Sécurité Défense (même adresse)
06 46 70 90 39

ppsd-besancon.secre.fct@intradef.gouv.fr

Ce service se propose également de rencontrer directement les responsables des clubs qui le souhaitent pour des séances d'information sur les méthodes et actions susceptibles d'être mises en œuvre dans le cadre de la détection et du contrôle des individus potentiellement malintentionnés.

Le Président remercie le Lieutenant-Colonel METHOU pour son exposé et passe la parole à M. Jean-Claude AYALA, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Haute-Saône.

M. AYALA remercie la Ligue Régionale pour son invitation et félicite l'ensemble des responsables et des intervenants pour la qualité des rapports présentés au cours de cette Assemblée Générale. Il insiste sur la qualité et la rigueur de la gestion financière de la Ligue par les 2 Trésoriers et rappelle l'importance de ce travail qui garantit la bonne santé financière de la Ligue.

Il évoque la fusion des deux régions Bourgogne et Franche-Comté et revient sur la constitution, déjà évoquée par le Président VIEILLE-PETIT, d'un Comité des Sages chargé de piloter la fusion dans le domaine sportif. A ce titre, il regrette l'absence, au sein de cette instance, de M. Jean-Marie VERNET, Président du Comité Régional Olympique et Sportif.
La réponse apportée par les instances régionales quant à cette absence remarquée laisse supposer qu'il ne s'agit pas d'un pur hasard…!!

Il revient également sur le projet de stand de Châteauroux en se félicitant de l'existence d'un projet d'installation sportive de cette ampleur mais en observant toutefois que les modes de financement ne sont pas toujours à la hauteur des grands projets sportifs, ce qui, selon lui, est fort regrettable.

Avant de clore sa prise de parole sur ses souhaits de réussite sportive à l'ensemble des licenciés de la Ligue, il confirme que la dotation CNDS pour la saison 2014-2015 sera du même ordre que celle de la saison passée.

Le Président remercie M. Jean-Claude AYALA pour son intervention et, avant de procéder à l'ex men des questions diverses, M. Roland KELLER remet la médaille de la Ligue à M.AYALA et le Président VIEILLE-PETIT remet également cette même médaille aux deux représentants de la DPSD, Mrs METHOU et LEPICARD.

9 – Questions diverses

8-1 – Questions et interventions relatives au projet de stand de Châteauroux

L'évocation, par le Président, du sujet du stand de Châteauroux dans son rapport moral a suscité des réactions dans l'Assemblée au travers de diverses questions et interventions :

Intervention de M. Philippe OUDOT (S.T Grand'Combe-Châteleu)

Le financement n'est, à ce jour, ni finalisé ni verrouillé mais l'augmentation du prix des licences n'en a pas moins été actée……Ne va-t'on pas au-devant de quelques surprises.. ??

Intervention de Mrs Georges MOURAND (ST Hérimoncourt) et Patrick QUENOT (S.T Besançon)

D'après les derniers aménagements prévus, il n'y aura pas de stand 300 M. La distance de 200 M est insuffisante pour certaines disciplines. Si le stand de Versailles ferme, il n'y aura plus de stand 300 M… !!

Intervention de M. Jean-Claude DIRAND (S.T Montbéliard)

Lorsqu'on examine le projet tel qu'il est présenté à ce jour, il est évident qu'on "nous a endormi" lors de la première présentation de ce projet.

Question de M. Philippe OUDOT (S.T Grand'Combe-Châteleu)

Faudra-t'il s'acquitter d'une cotisation spéciale pour aller tirer à 200 M ?

Le Président précise que les modalités d'accès aux différentes installations seront détaillées ultérieurement.

Il indique, par ailleurs, qu'il prévoit de diffuser toutes les informations relatives à ce projet (contact avec les banques, études diverses pour limiter le recours à l'emprunt, etc..)

Philippe OUDOT (S.T Grand'Combe-Châteleu) demande instamment aux représentants de la Ligue à la F.F.Tir d'évoquer en haut lieu la création de stands longues distances pour la discipline Silhouettes Métalliques Armes Longues et, notamment d'un stand 500 M.

8-2 – Evocation du cas d'un membre du Comité Directeur de la Ligue

Le Président souhaite évoquer le cas de M. Jacques THIEBAUT, membre du Comité Directeur de la Ligue Régionale et ex-Trésorier de la S.T Besançon.
Lors du dernier changement de Président à la tête de la ST Besançon, diverses irrégularités graves ont été constatées dans la tenue de la comptabilité du club.
Devant l'importance du litige, la ST Besançon a déposé plainte contre l'intéressé et le dossier est en cours d'examen par la Brigade Financière de la Police Judiciaire.
Par ailleurs, la ST Besançon, par le biais de sa commission de discipline, a exclu M. THIEBAUT de ses rangs.
M. THIEBAUT s'était engagé auprès du Président de la Ligue à démissionner de son poste au Comité Directeur mais il n'en a rien fait.
Par ailleurs, il ne se présente plus aux réunions et n'a pas encore payé sa licence 2014-2015.

Ceci étant, au-delà de la présomption d'innocence dont bénéficie M. THIEBAUT dans l'attente d'une éventuelle décision de justice, il n'existe aucune disposition dans le règlement de la Ligue Régionale pour sanctionner, dès à présent, l'intéressé. Son exclusion ne pourra être prononcée qu'en cas de condamnation avant la fin de la saison ou en cas de non-paiement de la licence fédérale au terme de la saison.

8-3 – Visa médical sur les licences sportives

La récente modification de la règlementation générale donne une validité de 3 ans au visa médical sur les licences sportives en général.
Toutefois, cette extension de validité ne semble pas s'appliquer aux licences de tir qui doivent comporter chaque année un visa médical obligatoire pour la compétition et le transport des armes.
Le Président indique qu'afin de clarifier ce point de règlement, ce sujet sera évoqué à la F.F.Tir lors de la prochaine assemblée des Présidents de Ligue

8-4 – Lecture d'un communiqué de la F.F.Tir relatif aux agissements d'un journaliste
(document annexé au présent procès-verbal)

Le Président donne lecture d'un communiqué de la F.F.Tir décrivant les agissements "suspects et obstinés » d'un journaliste aux fins évidentes de montrer que la rigueur n'est pas forcément de mise au sein des clubs de tir et qu'il y est bien facile de faire n'importe quoi avec des armes.
Le Président précise que, d'une manière général, il est recommandé de prendre toutes les précautions possibles dans les contacts avec les médias.
La F.F.Tir rappelle, par la voix de son Président, M. Philippe CROCHARD, que les journalistes peuvent obtenir auprès d'elle toute information utile et elle conseille aux dirigeants de clubs de refuser toute interview directe ou téléphonique ou de prendre toute précaution avant tout accès à leurs stands.

8-5 - Communication interne

Le Président rappelle que chaque club doit impérativement communiquer tout changement de dirigeant au sein des bureaux des clubs, ainsi que tout changement d'adresse postale ou électronique.

Le Président demande à l'Assemblée si quelqu'un souhaite encore intervenir. Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 55.

De tout ce qui précède, il a été dressé par Monsieur Pierre VIVIER, Secrétaire Général de la Ligue, le présent procès verbal qui a été signé par le Président et par lui-même.

Le 9 Novembre 2014

Le Président,

Jean VIEILLE-PETIT

le Secrétaire Général,

Pierre VIVIER